



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 mars 2021 à 17 h 00

-----  
AUJOURD'HUI cinq mars deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 26 février 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :** Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :** Alexis BLONDEAU

-----  
*Marion CANALES arrive pendant le débat de la question n°2.*

*Anne-Laure STANISLAS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Marion BARRAUD et revient pendant la présentation du diaporama de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).*

*Dominique BRIAT quitte la séance après le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Nicaise JOSEPH.*

*Stanislas RENIE quitte la séance après le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Eric FAIDY et revient avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).*

*Wendy LAFAYE est absente pendant le vote de la question n°46.*

-----  
**Rapport N° 37**  
**SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**  
-----

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Ville met en place chaque année une enveloppe destinée à l'attribution de subventions exceptionnelles, sur présentation d'un projet, auxquelles les associations peuvent prétendre par une demande et un dépôt de dossier.

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations ci-après, pour un montant global de 8 000 €.

LES AMIS DE RESF 63

Le Réseau d'Éducation sans Frontières a pour objet d'aider les demandeurs d'asile dans leurs démarches administratives et d'accompagner les familles dans la scolarisation de leurs enfants.

RESF intervient et coordonne au niveau de toutes les aides apportées en matière :

- d'information sur les droits des étrangers,
- d'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques,
- d'aide matérielle d'urgence aux personnes en situation de précarité extrême,
- d'aide à l'accès de la vie culturelle locale.

Budget de l'action :	18 000 €
Subvention versée en 2020 :	6 000 €
Subvention sollicitée :	6 000 €
Subvention proposée :	6 000 €

COMPAGNIE DRAMATIQUE DOMINIQUE FREYDEFONT

La compagnie a pour objet la création de spectacles de théâtre, et l'organisation de toutes activités de formations, d'enseignement, d'animations et plus généralement toutes activités, manifestations et prestations liées au théâtre.

L'association souhaite poursuivre son projet « Raconte-moi une histoire » dont l'objectif est de proposer un temps et un espace de découverte et d'échange autour de quelques pages de la littérature jeunesse grâce à des lectures théâtralisées et musicales avec les enfants et les familles de l'Ecole Anatole France.

Cette année, cinq programmes différents de trente minutes, en fonction du niveau des élèves, les jours de classe, soit 10 représentations. Le déroulement et la présentation de l'action se déroulera cette année dans les salles de classe de l'Établissement scolaire, la Cour des Trois Coquins n'étant pas accessible pour des raisons sanitaires.

Budget de l'action :	4 100 €
Subvention accordée en 2020 :	0 € (en raison de la crise sanitaire)
Subvention accordée en 2018 et 2019 :	2 000 €
Subvention sollicitée :	2 000 €
Subvention proposée :	2 000 €

**DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **12 MAR. 2021**

Pour le Maire et par délégation  
L'Adjointe,



Manuela FERREIRA DE SOUSA